

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland

Gland, le 5 juin 2025

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s, rapportrice
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Samuel Freuler	GDG
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 12, 15 et 21 mai et 5 juin 2025

Excusé-e-s

Le 12 mai : Evan Lock, Nicolas Pellet et Alain Bringolf

Le 15 mai : Rasul Mawjee

Le 05 juin : Jérôme Frachebourg

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 21 mai 2025.

Préambule :

En 2024, la ville de Gland comptait plus de 14'000 habitants, enregistrant une croissance démographique d'environ 12 % au cours des dix dernières années. Cette expansion continue s'accompagne d'une densification urbaine marquée, réduisant progressivement les espaces libres. Parallèlement, on observe une augmentation des îlots de chaleur, phénomène accentué par la diminution des surfaces végétalisées.

Le but final de ce préavis est de définir une stratégie de végétalisation et d'arborisation afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Une politique structurée de végétalisation et d'arborisation constitue le point de départ pour atteindre des objectifs importants tels que l'augmentation de la canopée, la préservation de la biodiversité, le confort climatique et la cohésion sociale.

Il est essentiel non seulement de planter de nouveaux végétaux, mais aussi de conserver autant que possible ceux qui existent déjà. Cette approche équilibrée contribue à maintenir et renforcer les bénéfices écologiques et sociaux du territoire.

Respecter une telle stratégie à long terme est indispensable pour accompagner la densification de la ville. En adoptant une démarche durable, nous pouvons ainsi préserver, voire améliorer, la qualité de vie sur notre territoire, même en contexte de croissance urbaine.

Informations :

La COFIN n'était pas tenue de se prononcer sur ce préavis, mais elle a choisi de le faire, estimant que des coûts supplémentaires significatifs pourraient survenir à l'avenir.

La commission est convaincue de l'intérêt, voire de la nécessité, de préserver nos espaces verts et, dans la mesure du possible, d'en créer de nouveaux. Elle est également consciente de l'importance d'identifier des solutions aux problématiques rencontrées et de définir les axes prioritaires à suivre dans la gestion de notre patrimoine arboré.

Les coûts futurs restent une préoccupation, non pas directement liés à l'étude en cours, mais plutôt aux décisions qui seront prises par la suite.

La COFIN s'est interrogée sur la raison pour laquelle ce préavis intervient après la réalisation de projets d'envergure, tels que la rénovation des places de Malagny et de Riant-Coteau ou le réaménagement du Vieux-Bourg. Elle a souhaité comprendre les justifications de cette chronologie, ainsi que l'évaluation ou le suivi mis en place pour ces projets mentionnés.

La Municipalité nous a répondu que la Ville de Gland a déjà réalisé plusieurs projets de Nature en Ville, mais qu'il est désormais crucial d'élaborer une stratégie globale de végétalisation et d'arborisation, qui répondra également au volet « adaptation aux changements climatiques » du Plan climat.

Le milieu urbain présente des défis complexes, tels que les réseaux souterrains et la qualité des sols, qui nécessitent un document directeur pour établir des objectifs chiffrés adaptés aux réalités de la commune. Une telle stratégie permettrait d'intégrer le végétal de manière systématique dans tous les projets d'aménagement, garantissant la pérennité des engagements et un suivi rigoureux des résultats. En résumé, ce cadre stratégique favoriserait un changement significatif à l'échelle communale, tout en mobilisant les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour suivre l'évolution des projets de "Nature en ville", plusieurs indicateurs seront utilisés, tels que le pourcentage de canopée, la proportion de sols perméables, la diversité des espèces végétales et arborées, ainsi que des mesures de température et d'albédo.

D'autres indicateurs incluent la superficie des espaces verts de qualité, la réduction du coefficient de ruissellement et la présence de structures favorables à la faune.

Au sujet de l'évaluation et du suivi pour les projets déjà réalisés, la réponse de la Municipalité indique que pour le moment, la réussite n'a pas été mesurée selon des indicateurs préalablement définis. Cependant, il est souligné que, ces initiatives ont tout de même permis d'améliorer le confort des habitants par la réduction du stress thermique et une meilleure qualité de l'air, la création de lieux de convivialité et de détente, la préservation de l'environnement et optimisation de l'espace urbain. Il serait pertinent à l'avenir de définir des indicateurs précis pour mesurer plus systématiquement l'impact de ces projets et suivre leur évolution dans le temps.

En ce qui concerne l'applicabilité en première phase de cette stratégie, la Municipalité nous informe qu'elle a déjà repéré des zones d'application :

« Les parcelles communales privées telles que MB27, Gare Sud ainsi que différents plans partiels d'affectation (PPA), présentent un potentiel significatif pour ces interventions. De plus, des places de jeux telles que celles du Ruttet, de la Dôle et le site de Montoly font actuellement l'objet d'études afin d'intégrer davantage de dimensions environnementales et paysagères. Enfin, le domaine public sera également concerné à l'horizon 2027, avec les projets majeurs de requalification de la Vy-Creuse et de

la Route Suisse (RC1). Il convient de préciser que ces montants englobent l'ensemble des travaux : mobilier urbain, installations de loisirs, jeux, travaux de génie civil, et non uniquement les mesures liées à la stratégie. »

La COFIN a demandé à la Municipalité si une estimation des coûts de mise en œuvre a été réalisée et si des préavis d'exécution peuvent être anticipés.

S'agissant d'un document cadre qui définit les principes, les objectifs, et les actions à mettre en œuvre, la Municipalité nous répond qu'à ce stade, aucun coût de mise en œuvre spécifique n'a été calculé pour la stratégie elle-même, ou pour les projets communaux qui vont suivre. Les coûts seront évalués au cas par cas lors de la planification des projets.

La Municipalité nous rappelle que le plan d'investissements pour l'année en cours inclut une demande de crédit d'environ CHF 2,5 millions pour réaménager les places de jeux de la Dôle, du Ruttet et du site de Montoly en espaces publics multigénérationnels, dans le cadre d'une stratégie de végétalisation. Deux préavis distincts seront nécessaires : un préavis d'étude pour la Dôle d'environ CHF 200'000 et un préavis de construction pour Montoly-Ruttet estimé à CHF 1'500'000. Ces montants couvrent l'ensemble des travaux, y compris le mobilier urbain, les installations de loisirs, les jeux et les travaux de génie civil, et ne se limitent pas uniquement aux mesures liées à la stratégie de végétalisation.

La stratégie de végétalisation et d'arborisation, sous la responsabilité de la Municipalité, servira de directive non contraignante visant à encourager les projets privés à prendre en compte les enjeux climatiques. Inspirée de la charte des aménagements sur fonds privés, elle vise à sensibiliser la population et les promoteurs, tout en restant adaptable aux évolutions futures.

Le cadre légal existant, en particulier la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager et son règlement d'application, est jugé suffisant pour encadrer la protection des arbres. Ainsi, le Règlement des constructions ne sera pas modifié. Toutefois, la Municipalité encouragera l'application des principes de la stratégie de végétalisation lors de la délivrance des permis de construire, afin de promouvoir des pratiques durables et soutenir la transition écologique locale.

Cette stratégie ne contredit pas le Plan d'Affectation Communal(PACom), mais l'enrichit avec des outils et recommandations pour intégrer davantage la nature dans les projets d'aménagement.

Elle précise des aspects déjà présents dans le PACom, tels que la végétalisation des toitures et façades, l'indice de surface verte, et les principes d'aménagement des espaces extérieurs. L'objectif est d'assurer une cohérence entre les documents de planification pour répondre aux enjeux climatiques et améliorer la qualité de vie dans la commune.

La COFIN soulève une question essentielle concernant la manière de mesurer l'efficacité de la stratégie adoptée ((taux de couverture végétale, qualité de l'air, satisfaction des habitants, etc.).

La Municipalité nous répond que la stratégie sera évaluée par les indicateurs chiffrés déjà mentionnés et un suivi régulier pour mesurer l'atteinte des objectifs. La satisfaction des habitants sera prise en compte à travers des démarches de participation citoyenne dès le début des projets, ainsi que par des enquêtes et consultations publiques. Ce suivi participatif permettra d'ajuster la stratégie en continu pour mieux répondre aux besoins de la population et aux enjeux environnementaux de la Commune.

En 2021, à la demande de la Ville, une enquête a été réalisée sur la qualité de vie et sécurité publique à Gland. Les résultats de cette enquête relèvent que « *les participants sont particulièrement satisfaits de la propreté des rues et de l'élimination des déchets (77%), de même que des espaces verts et des parcs (62%)* ».

La COFIN se demande pourquoi élaborer une stratégie si 62 % de la population est déjà satisfaite de l'espace vert et des parcs dans notre ville.

Selon la Municipalité, l'enquête de 2021 à Gland montre que 62 % des habitants sont satisfaits des espaces verts et des parcs, ce qui est une excellente nouvelle témoignant du bon travail déjà

accompli par la Ville. Cependant, cette satisfaction ne doit pas nous faire relâcher nos efforts. La stratégie de végétalisation vise à anticiper et relever les défis liés au changement climatique, comme la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et la gestion durable des eaux pluviales. Elle permettra aussi d'harmoniser et de structurer les actions futures, en renforçant la connectivité écologique entre les sites. Enfin, même si une majorité est satisfaite, une part importante de la population souhaite continuer à améliorer la qualité de vie urbaine. La stratégie offre donc un cadre clair et ambitieux pour faire évoluer durablement notre environnement et répondre aux attentes de tous.

La COFIN s'interroge sur les conséquences d'un diagnostic négatif sur les travaux de rénovation déjà exécutés des espaces verts ou de réaménagement du Vieux Bourg, par exemple.

Dans sa réponse, la Municipalité met en évidence les contraintes spécifiques du projet d'aménagement du Vieux-Bourg, notamment la densité du bâti, la présence de nombreux réseaux souterrains, et la limitation de l'espace public. En conséquence, les interventions ont été pensées de manière pragmatique, privilégiant la simplicité, la faisabilité technique, la pérennité des végétaux et la facilité d'entretien. La démarche adoptée assure que les solutions retenues sont adaptées au contexte local, validées par les services compétents, et qu'elles présentent peu de risques d'échec ou de non-conformité. Enfin, des ajustements mineurs peuvent être envisagés lors de l'entretien courant, mais ils ne remettront pas en cause la qualité ou la conformité globale des aménagements.

Vœux :

La commission dans son ensemble soutient ce préavis, avec l'espoir que les conclusions de l'étude soient effectivement suivies d'actions concrètes, et en particulier qu'elles soient intégrées de manière cohérente dans le Règlement des constructions ainsi que dans les autres règlements à venir.

Conclusions :

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 79 et de prendre les décisions suivantes :

Décide

- I. - d'accepter le préavis n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland
- II. - d'accorder le crédit de CHF 136'640.- et autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 136'640.-
- IV. - d'autoriser à amortir le coût de l'investissement de CHF 136'640.- par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif des études dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 2910.06), via le compte 76102.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 76102 « Protection de l'air et du climat-Développement durable ».

Prend acte

- I. - de l'amortissement du montant net de CHF 136'640.- sur une période de 10 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant à la fin des études.

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre	Iulica Gorgoni; rapportrice
Evan Lock	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Samuel Freuler
Alain Bringolf	Isabelle Wegmann
Angelita Galvez	